

## **COMMUNIQUÉ**

le 7 décembre 2007

Pour publication immédiate

### **L'AJEFM VOUDRAIT PLUS DE FORMATION EN FRANÇAIS DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE**

WINNIPEG – L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) aurait voulu participer à la consultation régionale de Patrimoine canadien portant sur la stratégie fédérale en matière de langues officielles afin de mieux faire valoir l'importance de la formation en français dans le domaine de la justice.

La pénurie de gens bilingues au Manitoba pour combler les postes au sein du système judiciaire préoccupe l'AJEFM depuis plusieurs années. D'ailleurs, selon M<sup>e</sup> Marion, c'est une des raisons pour laquelle l'AJEFM a décidé de participer dans un projet avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario pour promouvoir les carrières en justice et qu'un récent projet de ressources humaines a aussi été développé en partenariat avec Justice Manitoba.

M<sup>e</sup> Marion croit qu'en plus de promouvoir les carrières en justice auprès des jeunes francophones, des finissants de l'immersion et des immigrants, il serait important d'accentuer la formation en français dans le domaine de la justice. Selon M<sup>e</sup> Marion, « la formation en justice serait une façon concrète, pratique et constructive pour assurer des ressources humaines bilingues bien formées pour la communauté franco-manitobaine, la province et le gouvernement fédéral. »

- 30 -

Source : Paulette Desaulniers, coordonnatrice (204) 235-4405